

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0156**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage - Lot n° 2 : réseaux divers - Autorisation de signer un avenant

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

Bureau du 8 juillet 2008**Décision n° B-2008-0156**

objet : Aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage - Lot n° 2 : réseaux divers - Autorisation de signer un avenant
service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2007-5523 en date du 17 septembre 2007, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour le lot n° 2 : réseaux divers, dans le cadre de l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage sur la commune de Vaulx en Velin (5 lots).

Ce marché a été notifié sous le numéro 072 840Z le 3 octobre 2007 à l'entreprise Screg Sud-Est pour un montant de 96 527,90 € HT, soit 115 447,37 € TTC.

Tout d'abord, plusieurs quantités ont fait l'objet d'augmentation significative en fonction des adaptations du projet en phase travaux. Cette augmentation concerne les réseaux humides et le génie civil.

Ensuite, des prix complémentaires au bordereau des prix initial ont été établis, notamment à raison du rehaussement du réseau d'eaux usées.

Les prix nouveaux concernent le bétonnage du réseau d'eaux usées, chambre de tirage 50/50 pour réseaux secs, la fourniture et la pose de fourreaux de diamètre 90 et d'un regard 800x800, compteur d'eau avec couverture en tôle galvanisé.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 8 404,80 € HT, soit 10 052,14 € TTC, porterait le montant total du marché à 104 932,70 € HT, soit 125 499,50 € TTC, soit une augmentation de 8,7 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, en séance du 13 juin 2008, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;



DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 072 840Z conclu avec l'entreprise Screg Sud-Est pour le lot n° 2 : réseaux divers, dans le cadre de l'aménagement de l'aire d'accueil pour les gens du voyage sur la commune de Vaulx en Velin.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 8 404,80 € HT, soit 10 052,14 € TTC, porterait le montant total du marché à 104 932,70 € HT, soit 125 499,50 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - opération n° 1369.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.